

## DÉCLARATION DE SWAKOPMUND SUR « LES ACTIONS ACCÉLÉRÉES POUR UNE FOURNITURE DE SERVICES D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE INCLUSIVES, DURABLES ET RÉSILIENTES EN AFRIQUE »

1. **Nous**, les ministres et chefs de délégation chargés de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et des affaires connexes en Afrique ;
2. **Ensemble** les représentants de tous les niveaux de la fonction publique, de la société civile, des partenaires de développement, du monde académique, du secteur privé et d'autres groupes de parties prenantes, réunis lors de la 7e Conférence Africaine sur l'Assainissement et l'Hygiène ayant pour thème « *Renforcer les systèmes et les partenariats pour une action accélérée en faveur d'un assainissement et d'une hygiène gérés de manière sûre* », du 06-11 novembre 2023, à Swakopmund, en Namibie ;
3. **Reconnaissant** les déclarations, protocoles et cadres existants visant à assurer la prestation de services d'assainissement et d'hygiène sûrs en Afrique ;
4. **Réaffirmant** nos engagements continentaux et mondiaux, notamment ceux résumés dans *l'Objectif de Développement Durable 6 sur l'eau et l'assainissement ; la Déclaration de N'gor de 2015 sur l'assainissement et l'hygiène ; ainsi que dans les Résolutions Multi-Acteurs de Windhoek de 2021 pour accélérer la sécurité de l'eau et l'accès à un assainissement et une hygiène gérée de manière sûre en Afrique* ;
5. **Conscients** que la 7e Conférence Africaine sur l'Assainissement et l'Hygiène se tient à mi-parcours de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, avec le risque de ne pas atteindre certains objectifs clés en Afrique ;
6. **Préoccupés** par les statistiques concernant le nombre de nos populations qui n'ont pas encore accès de manière adéquate à des services d'assainissement sûrement gérés et à des services d'hygiène de base ;
7. **Préoccupé en outre** par l'aspiration qui s'estompe rapidement de réaliser, d'ici 2025, la Vision africaine de l'eau qui vise à créer une Afrique où il y a, entre autres, une utilisation et une gestion durables des ressources en eau et de l'assainissement pour tous afin de parvenir à la réduction de la pauvreté, au développement socio-économique, à la coopération régionale et à un environnement sain ;
8. **Conscients** des impacts négatifs sur les systèmes de santé en Afrique et sur l'activité économique, résultant des urgences sanitaires publiques exacerbées par les maladies évitables dues aux défaillances de l'assainissement ;
9. **Déterminés** à renforcer le profil de l'eau et de l'assainissement dans les systèmes nationaux de planification économique, en tant qu'élément intégral des mécanismes permettant d'améliorer les allocations nationales et d'attirer des investissements dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ;

10. **Davantage engagés** à mobiliser des fonds pour la mise en œuvre des initiatives de l'AMCOW, en particulier la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) hébergée par la Banque Africaine de Développement ;
11. **Également engagés** à utiliser les Directives de Politique Africaine d'Assainissement (ASPGs) en vue de la prestation de services d'assainissement et d'hygiène inclusifs, durables et résilients en Afrique, en particulier au vu des leçons tirées de la lutte contre la pandémie de COVID-19 ;
12. **Accueillant** favorablement l'appel au soutien pour combler le déficit de financement du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en mobilisant 30 milliards de dollars d'investissements d'ici 2030 ;
13. **Conscients** des impératifs de faire le point sur l'état de la mise en œuvre de **la Déclaration de Charm el-Cheikh de 2008 pour Accélérer la Réalisation des Objectifs en matière d'Eau et d'Assainissement en Afrique**, et de l'appel à entamer les consultations des parties prenantes en vue de l'adoption de la Vision post-2025 pour l'Eau et l'Assainissement en Afrique ;
14. **Félicitant** le leadership démontré par la République de Namibie ; la Commission de l'Union Africaine (CUA) ; le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW) ; et d'autres partenaires pour l'organisation de la 7e édition de la Conférence Africaine sur l'Assainissement et l'Hygiène.
15. **NOUS NOUS ENGAGEONS :**
  - 15.1. **À revitaliser** la poursuite des objectifs de la déclaration de Ngor en promouvant des « *Actions Accélérées pour une Prestation de Services d'Assainissement et d'Hygiène Inclusifs, Durables et Résilients en Afrique* ».
  - 15.2. **À libérer** le potentiel de développement de l'économie de l'assainissement au profit des entreprises et de la société en Afrique. Il est particulièrement urgent de s'attaquer aux échecs de l'assainissement associés au fardeau des maladies qui restreint la productivité de la main-d'œuvre et dégrade l'environnement. Les Directives de Politique Africaine d'Assainissement (ASPGs) fournissent le cadre pour promouvoir l'économie de l'assainissement.
  - 15.3. **À promouvoir** l'assurance d'une disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 comme thème de l'Union Africaine pour 2026, lorsque la Vision de l'Eau en Afrique post-2025 entrera en vigueur.
  - 15.4. **Agir**, avec urgence, sur les déclarations et les engagements politiques dont la mise en œuvre contribuera aux résultats suivants :
    - 15.4.1. **Gouvernance et environnement favorable à l'assainissement**
      - a. le renforcement des dispositifs de gouvernance de l'AMCOW qui contribuent à rehausser le profil de l'assainissement et de l'hygiène et à renforcer les capacités de préparation et de réponse des États membres et des partenaires en cas de pandémie ;

- b. les environnements favorables des États membres pour la fourniture de services d'assainissement et d'hygiène sont alignés sur les engagements mondiaux et continentaux et font l'objet de rapport biennal au Conseil de gouvernance pour faciliter la consolidation des améliorations ; et,
- c. l'élaboration de politiques et la mise en œuvre d'approches qui créent des conditions propices à l'autonomisation et à la participation équitable des femmes et des jeunes à tous les processus de décision connexes sont instituées par tous les États membres.

#### **15.4.2. *Des partenariats pour l'action***

- a. des partenariats rationalisés et coordonnés pour une action accélérée visant à parvenir à un assainissement géré en toute sécurité et, à terme, un impact plus large et plus profond sur le paysage de la prestation de services ; et,
- b. une confiance accrue du secteur privé pour investir dans la fourniture, la maintenance, le suivi, le développement et l'amélioration des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous en tant qu'entreprise rentable.

#### **15.4.3. *Financements innovants et mobilisation des ressources***

- a. des mécanismes renforcés pour le suivi du financement du secteur – au niveau de l'AMCOW – et des mécanismes améliorés pour coordonner, tirer parti et améliorer l'efficacité de l'utilisation des investissements dans le secteur ; et,
- b. augmentation des ressources humaines et financières ciblant à la fois les programmes inclusifs de changement de comportement en matière d'hygiène et la disponibilité des services.

#### **15.4.4. *Inclusion, hygiène et changement de comportement***

- a. la mise en place d'arrangements institutionnels intersectoriels fonctionnels pour dispenser des services d'hygiène intégrés, sensibles au genre et favorisant l'évolution des comportements ; et,
- b. le développement systématique d'une société dotée de compétences pour adopter un mode de vie sain, en s'appuyant sur les préférences technologiques, les connaissances et pratiques culturelles locales, les valeurs autochtones, et les traditions d'apprentissage communautaire.

#### **15.4.5. *Recherche, création de connaissances, développement des capacités et apprentissage***

- a. le renforcement des capacités institutionnelles de production, d'application et de partage des connaissances et informations, pour permettre la fourniture de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène inclusifs, durables et résilients au climat ;
- b. l'amélioration de l'accès à des données et informations fiables et complètes pour assurer la formulation et la mise en œuvre de politiques fondées sur la science ainsi que la prise de décisions opportunes pour les interventions à tous les niveaux ; et,

c. la revalorisation des métiers liés à l'assainissement et à l'hygiène pour renforcer les capacités des États Membres, en particulier dans les domaines de l'élimination des déchets, de la qualité de l'eau et de la gestion des eaux usées.

16. En conclusion, nous restons déterminés à remplir notre mission de fourniture de services d'assainissement et d'hygiène inclusifs, durables et résilients en Afrique.

**Fait à Swakopmund, Namibie, le 10 novembre 2023.**